

PROCES-VERBAL
Conseil d'établissement 2022-2023
Le mercredi 26 Avril 2023
à 18 h 15

ORDRE DU JOUR

1. Prise des présences et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions du public
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 mars et 25 janvier
5. Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain. Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel.
6. Information : Nombres de places élèves 2023-2024 (mise à jour)
7. Enseignement des programmes des cours d'éducation à la sexualité 2023-2024
8. Préparation dernière séance
9. Approbation des activités journées pédagogiques (Organisation des services extrascolaires)
10. Consultation des élèves sur un sujet relatif au fonctionnement de l'établissement
11. Rapports et informations
 - 11.1. Direction
 - 11.2. Enseignants
 - 11.3. Service de garde
 - 11.4. Comité de parents du CSSMB
 - 11.5. Discussion sur les événements d'actualité (ajout)
12. Suivi au procès-verbal
13. Correspondance reçue
14. Questions diverses
15. Levée de la séance
Heure de levée prévue : 20h30

Prochaine rencontre : le mercredi 7 juin 2023 à 18h15.

Conseil d'établissement 2022-2023
Le mercredi 26 Avril 2023
à 18 h 15

ORDRE DU JOUR

1. Prise des présences et vérification du quorum

Rôle	Nom	Présent(e)	Absent (e)	Excusé (e)
Membres parents	Etienne Chabot	X		
	Geneviève Bastien	X		
	Claudie Vigneault			X
	Mathieu Rinaldi	X		
	Violaine Marcoux	X		
	Fatemeh Mostofi	X		
Directrice	Marie-Eve Lamothe	X		
Directrice adjointe	Mélanie Béland	X		
Membres enseignants	Emanuelle Afonso-Huot			X
	Marie-Eve Prud'homme	X		
	Véronique Matteau	X		
	Julia Shantz	X		
	Geneviève Gauthier	X	X	
	Sophia Hatoupi (en remplacement de Mme Emmanuelle)	X		
Membres communauté	Claire Vallès		X	
Membre du public	Marie-France Rochefort	X		
	Francoise de Grandpré	X		

- M. Etienne Chabot souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 18h15 après vérification du quorum.
- Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.
- Aucun enregistrement de la séance n'a été effectué.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été envoyé préalablement par courriel aux membres et est adopté avec le changement suivant :

Ajout du point 11.5 Discussion sur les événements d'actualité. L'ordre du jour en tête de ce procès-verbal a été modifié.

Une partie du point 5."Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel" a été remis à l'année prochaine

L'ordre du jour ainsi modifié est proposé par Mme Geneviève Bastien et secondé par Mme Julia Shantz

3. Questions du public

Il n'y a eu aucune question du public.

4. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 mars 2023 et 25 janvier 2023.

Les procès-verbaux des rencontres du 8 mars et 25 janvier ont été relus et approuvés avec les modifications suivantes :

Changement au PV du 25 janvier: M. Mathieu Rinaldi et Mme Geneviève Bastien étaient présents à la rencontre avec Mme Roberge. Des coquilles mineures seront également corrigées au PV du 8 mars.

5. Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain

La direction et les professeurs expliquent que les règles en vigueur sont claires à l'effet que seul le matériel dit « périssable » peut être demandé aux parents. Le matériel réutilisable doit être fourni par l'école. A titre d'exemple, les dictionnaires doivent être payés par l'école. Les listes de matériel sont conçues soigneusement par les professeurs et la direction en tenant compte d'une utilisation « normale » des enfants.

Les flûtes à bec pourraient être ajoutées (même si l'école en fournit) pour des raisons d'hygiène.

Le document intitulé : *Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves* (adopté en 2021) a également été envoyé par courriel aux membres avant la rencontre pour information.

Un parent mentionne qu'il serait souhaitable de laisser les parents trouver des duo-tangs cartonnés ou plastifiés selon leur préférence et la disponibilité des produits qui est parfois difficile. Les professeurs préfèrent les duo-tangs plastifiés dans la mesure du possible, puisqu'ils ont une meilleure durée de vie. Il est convenu que le choix du matériel sera laissé à la discrétion des parents.

A partir de la rentrée 2023, l'école aura un partenariat avec une compagnie privée et offrira aux parents qui le désirent un service afin de préparer les effets scolaires selon les listes de l'école. Il s'agissait d'une demande des parents.

Les listes d'effets scolaires par niveau ont été envoyées par courriel aux membres avant la rencontre pour approbation lors du conseil d'établissement. La direction a également présenté les listes de matériel didactique qui sera fourni par l'école.

Proposé par : Mme Geneviève Bastien

Secondé par : M. Mathieu Rinaldi

Approuvé à l'unanimité

6. **Information : Nombres de places élèves 2023-2024 (mise à jour)**

La direction a fait une mise à jour au sujet du nombre d'élèves inscrits à ce jour pour l'année 2023-2024: Il est confirmé qu'une baisse de clientèle significative est remarquée à Outremont et Ville Mont-Royal. L'ESCO fermera deux classes de première année dès l'année prochaine. Il y aura donc quatre classes de première année. Il y aura également une classe de moins du côté de l'accueil. L'ESCO accueillera donc 3 classes d'accueil (au lieu de 4) dès l'année prochaine.

Plusieurs raisons sont évoquées et discutées pour expliquer ces changements. La pandémie de la COVID semble avoir causé plusieurs déménagements hors du secteur, ainsi qu'une baisse de l'immigration et la hausse du prix des maisons qui empêche les jeunes familles de s'installer dans le quartier. Cette baisse de clientèle aura évidemment un impact sur les modulaires : l'école a reçu comme instruction **de se préparer** au retrait des modulaires potentiellement dès l'année prochaine.

Une lettre a été signée par les parents du conseil d'établissement et envoyée à Mme Roberge faisant suite à la rencontre tenue avec la directrice générale adjointe de la CSSMB en janvier 2023. La lettre envoyée par les parents est ajoutée au présent procès-verbal à l'annexe 1 pour référence.

7. **Enseignement des programmes des cours d'éducation à la sexualité 2023-2024**

Point d'information de la direction.

La direction a annoncé que le déploiement du nouveau programme « Culture et citoyenneté québécoise » sera retardé d'un an. Le cours d'éducation à la sexualité présentement en place se poursuivra donc l'année prochaine.

8. **Préparation dernière séance**

Comme à chaque année, la dernière séance du conseil d'établissement de l'année sera précédée d'un souper pour ses membres, à même le budget déjà prévu à cette fin. La prochaine séance est donc prévue le 7 juin 2023 à 17:30.

9. **Approbation des activités journées pédagogiques (Organisation des services extrascolaires)**

La responsable du service de garde a présenté pour information le document (envoyé aux membres par courriel) détaillant les activités prévues à l'horaire pour les journées pédagogiques pour l'année 2023-2024.

10. **Consultation des élèves sur un sujet relatif au fonctionnement de l'établissement**

La directrice ainsi que deux parents, Mme Geneviève Bastien et Mme Violaine Marcoux, ont rencontré durant le mois de mars un petit groupe d'élèves représentants chacune des classes de troisième et quatrième année, incluant les groupes d'accueil.

Quatre thèmes ont été abordés durant la rencontre : la motivation scolaire et les facteurs de motivation, des suggestions de dépenses à faire pour l'école, l'importance de l'exercice physique et la place du français à l'école.

Les parents ont fait un résumé de la rencontre et souligné les principaux facteurs de motivation scolaire et les suggestions des enfants. Les enfants ont fait quelques suggestions très concrètes et qui pourraient être appliquées. Ils ont fait des suggestions pour améliorer leurs espaces de jeu et l'accès à différentes activités.

De plus, l'importance de l'exercice physique a fait consensus au sein des élèves. L'accès aux écrans à la maison a été soulevé et les réponses étaient relativement variées. Enfin, l'importance de favoriser l'apprentissage et l'utilisation de la langue française à l'école a fait l'unanimité et tous les élèves présents ont souligné l'importance d'encourager l'utilisation du français (et décourager l'anglais) pendant les récréations et dans les corridors.

11. **Rapports et informations**

20 minutes

11.1. **Direction**

Les points d'information de la direction ont été discutés durant la réunion.

11.2. **Enseignants**

Les enseignantes ont lu une lettre préparée au sujet des négociations syndicales qui devraient débuter sous peu, afin de demander l'appui des parents. Après discussions, il a été convenu que cette lettre serait déposée en annexe du présent procès-verbal (annexe 2)

Heure de levée de la séance prévue à 20 :30. Une extension de 15 minutes a été votée à l'unanimité

11.3. **Service de garde**

Déjà discuté à l'agenda

11.4. **Comité de parents du CSSMB**

Aucun point

11.5. **Fondation Saint-Clément**

La Fondation devrait faire parvenir sous peu les données mise à jour pour l'année.

11.6. **OPP**

12. Suivi au procès-verbal aucun
13. Correspondance reçue aucune
14. Questions diverses aucune
15. Levée de la séance à 20h35.

Proposé par : Mme Geneviève Bastien

Secondé par : M. Mathieu Rinaldi

Approuvé à l'unanimité

Prochaine rencontre : le mercredi 7 juin 2023 à 18h15.



Annexe 1

Le 3 avril 2023

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
M. Paul St-Onge, Directeur general par interim
Mme Danielle Roberge, Directrice generale adjointe
M. Jean-Fran ois Chalut, Directeur du Service des ressources materielles

SUJET : Suivi - Cour d'ecole et unites modulaires de l'Ecole Saint-Clement Quest

Madame, Messieurs,

Nous vous ecrivons pour faire suite a notre rencontre virtuelle du 17 janvier 2023 ayant comme objet la cour d'ecole de l'Ecole Saint-Clement Quest a laquelle participait Mme Roberge et M. Chalut. Cette rencontre falsait suite a une question soumise par notre delegue au comite de parent en vue de la seance du 15 decembre 2022.

Nous vous avons fait part de l'enjeu du drainage de la cour d'ecole de l'Ecole Saint-Clement Quest qui rend la cour a toute fin pratique inutilisable pour les eleves, limitant les possibilites pour nos enfants de faire de l'activite physique. Avec la fonte de la neige, l'etat de la course degrade encore une fois.

Vous nous aviez mentionne lors de la rencontre qu'il etait difficile de remedier au probleme alors que l'installation des modulaires rendait les travaux de drainage de l'ensemble de la cour impossible. On en comprenait que la presence des modulaires etait en effet la raison principale que le projet soumis par la direction de l'ecole n'avait pas ete retenu. Toutefois, considerant que les modulaires ne sont que temporaires et que le CSSMB etait en attente des donnees demographiques et les donnees d'inscriptions pour prendre une decision quanta la necessite de maintenir l'utilisation d'unites modulaires de classes, vous alliez attendre les donnees d'inscription du printemps 2023 et nous fournir en mai 2023 un statut quant au demantelement ou du remplacement des modulaires.

Lors de cette meme rencontre, nous avians mis de l'avant le fait que les modulaires ne repondent plus aux normes au niveau de la ventilation et de la climatisation. Il n'etait pas non plus possible de faire de modifications aux unites pour y ajouter la climatisation. Les conditions a l'interieur des modulaires lors des journees plus chaudes, particulierement en debut et en fin d'annee scolaire, sont jugees inadequates pour y enseigner aux eleves.

Ainsi, considerant que

- (1) le CSSMB fait part d'une baisse de clientele dans le secteur de Mont-Royal et le CSSMB est en attente de donnees les plus recentes au printemps 2023 afin de determiner a quel moment les unites modulaires pourront etre retirees;
- (2) l'equipe du CSSMB est deja en pre-projet pour prevoir le drainage et l'amenagement adequat de la cour des qu'il y aura un developpement du cote des modulaires;
- (3) le contrat de location des unites modulaires arrive a echeance;
- (4) les unites modulaires en place ne sont pas aux normes du ministere en terme de ventilation et climatisation;

(1) le retrait ou le remplacement des modulaires permettra d'entamer les travaux de drainage pour offrir une cour d'école utilisable par les élèves.

Serlez-vous en mesure de svp nous confirmer que

(1) si les données que vous attendez au mois de mai 2023 démontrent que les modulaires peuvent être retirés à la fin du contrat de location, le projet de drainage et d'aménagement de la cour pourra être entamé suite à leur retrait; et que

(2) si ces mêmes données démontrent que l'utilisation de modulaires soit toujours nécessaire, les modulaires seront remplacés à la fin du contrat de location par des unités aux normes de ventilation et de climatisation en vigueur, permettant aussi d'entamer le projet de drainage et d'aménagement de la cour au moment du remplacement.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à la santé physique de nos enfants.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Les parents du Conseil d'établissement de l'école Saint-Clement Ouest:

C 1/4 W t:-
Uenne Chabot

Vigneault
Audié Vigneault

Yves
Yvonne Marcoux

Geneviève Bastien
Geneviève Bastien

MOP4
Mathieu Rinaldi



Annexe 2



NÉGO 2023 PLAN D'ACTION-MOBILISATION

Communication au Conseil d'établissement (CE)

Chers membres du Conseil d'établissement,

Le 31 mars 2023 est venu à échéance le contrat que les enseignantes et enseignants de l'établissement ont en commun avec la direction et qui encadre nos relations de travail : la convention collective. Dès aujourd'hui s'entame donc formellement la négociation entre les personnes qui nous représentent respectivement.

De notre côté, nous utiliserons différents moyens pour manifester notre appui à notre comité de négociation, et ce, tout au long de celle-ci. Nous l'avons mandaté pour obtenir :

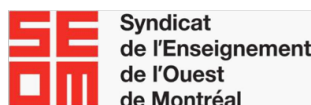
- **Une meilleure reconnaissance** de l'apport des enseignantes et enseignants à la société, grâce à un salaire à la hauteur des exigences de la profession ainsi qu'à des avantages sociaux rehaussés.
- **Une meilleure conciliation famille-travail-vie personnelle**, principalement en augmentant le nombre de congés et en élargissant leur accès.
- **Une composition de la classe offrant** des conditions d'enseignement et d'apprentissage respectueuses des enseignantes et enseignants et de tous les élèves.
- **Un allègement de la charge de travail** afin que le milieu de travail soit enrichissant et valorisant, plutôt que source d'épuisement.
- La révision de certaines dispositions concernant les **griefs et l'arbitrage**.
- L'amélioration des conditions de travail des enseignantes et enseignants à **statut précaire**.
- L'amélioration des conditions physiques et psychologiques, pour assurer un **milieu de travail sain**.

Nous tenons aujourd'hui à exprimer la solidarité qui rassemble les enseignantes et enseignants membres de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) dans le cadre de l'actuelle négociation.

Nous nous souhaitons une négociation constructive qui contribuera à renforcer les liens qui unissent la direction et les profs qui enseignent dans notre établissement au quotidien. À cet effet, nous souhaitons savoir si nous pourrions compter sur l'appui du CE dans notre lutte pour améliorer les conditions de travail des enseignantes et enseignants.

Merci de votre attention et bonne négociation,

L'équipe enseignante



Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal
4792, boulevard Saint-Charles, Pierrefonds (Québec) H9H 3C9
Téléphone : 514 637-3548 | Télécopieur : 514 637-0000 | Courriel : webinfo@seom.qc.ca | www.seom.qc.ca

555, avenue Mitchell, Mont-Royal, Québec H3R 1L5 - Tél.: 514 735-0400

Direction_saint_clement_ouest@csmh.qc.ca